

**COMPTE -RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 OCTOBRE 2019**

Le Conseil se réunit sur convocation du 03 octobre 2019 ; l'affichage ayant été effectué aux lieux habituels réglementaires. Le quorum est atteint (19 présents). La séance est ouverte.

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 août 2019.

~~~~~

**ADOPTION DU PLAN DE FORMATION MUTUALISE DU TERRITOIRE DE GRAND LAC**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers l'obligation aux employeurs territoriaux de se doter, pour une période donnée, d'un plan de formation qui contribue notamment au développement des compétences de leurs agents pour un service public de proximité et de qualité.

Un partenariat entre les centres de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Haute-Savoie, de la Savoie et la délégation Rhône-Alpes Grenoble du Centre National de Fonction Publique Territoriale (CNFPT), a été mis en œuvre pour proposer aux employeurs territoriaux de moins de cinquante agents un plan de formation mutualisé par territoire (en Savoie, les territoires d'Arlysère, Cœur de Savoie ; de Grand Lac ; de l'Avant Pays Savoyard ; du Voironnais, Cœur de Chartreuse ; de Grand Chambéry ; de Maurienne et de Tarentaise).

L'intérêt de cette démarche mutualisée permettra de rapprocher le dispositif de formation du lieu de travail des agents, sur chacun des territoires concernés et à adapter l'offre de formation aux besoins des collectivités du secteur.

La commune de Saint-Offenge propose d'adhérer au Plan de Formation Mutualisé du territoire de Grand Lac pour les années 2019 à 2021.

*Adopté à l'unanimité*

**MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA TRESORERIE MUNICIPALE, DU SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS ET DU SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES A AIX-LES-BAINS**

Monsieur le Maire informe les conseillers de la réforme « Nouveau Réseau de Proximité de la DGFIP » qui se traduit localement par une fermeture programmée au plus tard en 2022 de la Trésorerie municipale d'Aix les bains ainsi que du service des impôts des particuliers (SIP) et du service des impôts des entreprises (SIE) ; en dépit des besoins de notre population, qui a encore localement des difficultés d'accès à internet, des difficultés dans la maîtrise de la dématérialisation galopante de toutes nos démarches administratives. Ce sont encore une fois les usagers qui seront les grands perdants.

Ces accueils de proximité, consisteront en de simples points de contact ne remplissant pas l'ensemble des missions dont celle essentielle de Guichet de Proximité, ouvert à la population. Ce service public "bas de gamme" sera assuré par des agents qui pourront ne pas être issus de la DGFIP !

Dès 2020, notre trésorerie municipale ne pourra donc plus recevoir les fonds numéraires des particuliers et de nos régisseurs !

Pour la population du territoire, notamment les personnes âgées, isolées et pour les collectivités cette disparation programmée de la Trésorerie municipale et des services des impôts est un signal particulièrement négatif pour l'avenir du territoire, la cohésion sociale, l'égalité de traitement et d'accès aux services publics de proximité, notamment en milieu rural ou en zone de montagne.

La Commune de SAINT-OFFENGE souhaite rappeler que les relations établies entre les services administratifs, les élus et les agents de la Trésorerie d'AIX-LES-BAINS sont des relations de confiance et d'efficacité dans le travail. Elle demande donc le maintien de ce système qui a fait ses preuves.

Monsieur le Maire propose aux conseillers le maintien de la trésorerie municipale d'Aix-les-Bains avec le plein exercice de ses compétences actuelles ; et du service des impôts particuliers et des entreprises à Aix-les-Bains

Il propose de s'opposer à la remise en cause du principe de la séparation Ordonnateur/comptable, garant de la bonne gestion des finances publiques ; et au démantèlement du réseau des Finances Publiques

*Adopté à l'unanimité*

### **RESTITUTION CAUTIONS APPARTEMENTS ROUTE DE CORNAT ET ROUTE DES NANTS**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers le départ au 30 Septembre 2019, de Monsieur Jean-Baptiste TIAIBA qui louait l'appartement communal, situé 110, Route de Cornat dans le bâtiment de l'ancienne Mairie. Aucune dégradation n'ayant été constatée, la caution de 589,00 € peut lui être restituée.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers le départ au 30 Septembre 2019, de Madame Karine AUTEXIER qui louait l'appartement communal, situé 14, Route des Nants dans le bâtiment de l'ancienne Mairie, au-dessus du secrétariat. Aucune dégradation n'ayant été constatée, la caution de 435,00 € peut lui être restituée.

*Adopté à l'unanimité*

### **LOCATION APPARTEMENT ROUTE DE CORNAT**

Le logement situé dans le bâtiment de l'ancienne Mairie, 110 Route de Cornat, est vacant à compter du 1<sup>er</sup> Octobre, suite au départ de Monsieur Jean-Baptiste TIAIBA. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un bail avec Madame Karine AUTEXIER pour un montant mensuel de 596 €.

Un chèque de caution équivalent à un mois de loyer, soit 596 € et un chèque correspondant au 1<sup>er</sup> mois de loyer seront donnés à la remise des clés.

*Adopté à l'unanimité*

### **ACQUISITION PARCELLES CONSORTS SATRE AUX NANTETS**

Monsieur le Maire souhaite acquérir les parcelles E50 et E 502 à l'Euro symbolique appartenant aux consorts SATRE domiciliés aux Nantets. Le Conseil autorise le Maire à signer l'acte notarié relatif à cette acquisition.

*Adopté à l'unanimité*

### **SECOURS HELIPORTES EN MONTAGNE SAISON 2019/2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée avec le Secours Aérien Français (SAF) relative aux secours hélicoptérés en Savoie du 1<sup>er</sup> Décembre 2019 au 30 Novembre 2020 et établit que les tarifs seront de 56,90 € TTC la minute.

De plus, la Commune pourra exiger des victimes ou de leurs ayants-droits une participation aux frais qu'elle aura engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir conforme à celles définies par les textes législatifs et réglementaires.

*Adopté à l'unanimité*

### **GOUDRONNAGE 2019**

Monsieur le Maire indique que la commission des routes a fait effectuer plusieurs devis pour la réfection de la voirie communale.

Après avoir étudié les différentes offres présentées par la Commission, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SERTPR, sise à LA RAVOIRE (73), pour les travaux suivants :

- Réfection en enrobés à chaud du Chemin de Brégatet pour un montant de 22 518,50 € HT
- Aménagement du carrefour vers la Cure avec la réalisation d'un chemin d'accès vers abri de voitures pour un montant de 15 434,80 € HT

*Adopté à l'unanimité*

### **TRAVAUX ADAP MAIRIE ET EGLISE DE LA NATIVITE**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que des subventions ont été accordées par le Conseil Départemental et la Région pour le projet de mise aux normes PMR de la mairie et de l'église.

- Afin de réaliser les travaux de carrelage, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis de l'Entreprise CHAMBERY CARRELAGE, domiciliée à COGNIN (73), pour un montant de 2737,00 € HT.

*Adopté à l'unanimité*

- Afin de réaliser les travaux de plomberie, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis de l'Entreprise ASKENAZY, domiciliée à MOGNARD (73), ENTRELACS pour un montant de 3044,92 € HT.

*Adopté à l'unanimité*

## **RESEAU DE CHALEUR SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire rappelle que la partie reconstruite de la salle des fêtes sera chauffée à partir de la chaufferie centrale bois énergie, il convient donc de prévoir l'extension du réseau de chaleur depuis l'école maternelle.

Après avoir étudié les différents devis, Monsieur le Maire propose de retenir :

- le devis de l'Entreprise TPLM, domiciliée à LESCHERAINES (73) pour un montant de 9 775,00 € HT pour les travaux de terrassement
- le devis de l'Entreprise BROSSETTE, domiciliée à CHAMBERY (73) pour un montant de 3 129,38 € HT pour l'achat du matériel

*Adopté à l'unanimité*

## **SUBVENTION ENIR (ECOLES NUMERIQUES INNOVANTES ET RURALITE)**

Monsieur le Maire informe les conseillers que, suite à sa demande, la commune a été retenue par l'Académie de Grenoble pour l'obtention d'une subvention pour renouveler les équipements numériques de l'école.

Afin d'obtenir la subvention de 7 000 € au titre de l'ENIR, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Académie de Grenoble pour un montant d'achat de 14 061 € TTTC.

*Adopté à l'unanimité*

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le PLUI sera validé par GRAND LAC le 09 octobre.

### **Coupe de bois**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la coupe de bois située sur les parcelles 5 et 8 a été vendue à l'Entreprise DUCRET pour la somme de 12 771 €.

### **Affouage**

L'inscription pour l'affouage peut se faire jusqu'au 31 octobre.

## **INFORMATIONS SECRETARIAT :**

### **Recensement citoyen**

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en Octobre, Novembre, décembre 2003 doivent se faire recenser en Mairie dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. Se munir de la carte d'identité du jeune, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Fait à Saint-Offenge,  
le 08 Octobre 2019

Bernard GELLOZ,  
Maire.

